

C.G.T.

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

213, Rue Lafayette

PARIS

F.S.M.

SECTION DE DOCUMENTATION
RUE LAFAYETTE

BULLETIN CONFÉDÉRAL

N° 27 -- Bi-mensuel



26 Janvier 1950

SOMMAIRE :

Renforçons l'Unité à la base	2	Sections	7
Communiqués du Bureau Confédéral	3	12 Février 1934	7
Décisions de la F.S.M. à Pékin	6	8 mars : Journée Internationale des Femmes	8
Les Unions Départementales et la vie des		La Presse Syndicale	8

RENFORÇONS L'UNITÉ

À LA BASE

par Benoît FRACHON

Un des plus grands succès de la classe ouvrière dans la récente période, c'est le renforcement de l'unité d'action dans les entreprises.

C'est, par conséquent, un échec cuisant pour le patronat, le gouvernement et les agents de l'impérialisme américain en France.

Les uns et les autres ont multiplié les efforts pour créer et maintenir l'état de division.

Rappelons que la scission opérée par les dirigeants de « Force Ouvrière » en 1947 fut préparée et dirigée aussi bien de Washington que de Paris.

Dès 1946, Irving Brown commença à distribuer des dollars aux scissionnistes des P.T.T. « Force Ouvrière », dont les dirigeants dépendant des dirigeants de droite du Parti Socialiste, Blum en tête, reçurent du gouvernement, pour la constitution de leur organisation, plus de 40 millions.

Le 14 décembre dernier, le dirigeant syndicaliste réactionnaire des Etats-Unis, Dubinsky, déclarait au correspondant du *New York Herald Tribune* qu'il avait déjeuné avec Léon Blum et qu'il l'avait assuré que son organisation ferait tout son possible pour soutenir le nouveau journal du parti socialiste.

Il ajoutait que depuis 1945, l'A.F.L. (centrale syndicale de droite des Etats-Unis) avait dépensé un million de dollars pour soutenir les scissionnistes, que sa propre organisation avait dépensé deux millions de dollars pour la même besogne. Soit, pour ces deux organisations seulement, environ un milliard de francs.

Depuis, nous avons appris que dès le milieu de 1945, le même Dubinsky avait assuré à Léon Jouhaux qu'il curait toute l'aide nécessaire pour organiser la lutte scissionniste contre les communistes dans la C. G. T.

Les patrons soutinrent la constitution des organisations scissionnistes. Maintenant, ils organisent les syndicats gaullistes.

La police de Jules Moch, la radio, la presse, conjurent depuis plus de deux ans, leurs efforts avec ceux des bailleurs de fonds pour entretenir la division.

En dépit de tout cela, la classe ouvrière poursuit le rassemblement de ses forces pour la défense de la paix ainsi que pour ses revendications sociales et économiques.

*
**

Les succès de l'unité n'ont pu être obtenus que par un effort constant de la C.G.T., de ses organisations et de ses militants.

Les travailleurs reconnaissent ces efforts en venant

plus nombreux dans nos syndicats.

Cependant, chaque militant doit être convaincu que la lutte pour l'unité est une lutte de tous les instants.

Le gouvernement, les patrons, les distributeurs de dollars, furieux de nos succès, redoublent d'efforts. Leurs agents dans le mouvement ouvrier, les dirigeants nationaux de « Force Ouvrière » (Jouhaux, Bothereau, Bouzanquet, Lafont et Cie) exécutent fidèlement leurs directives. Les uns et les autres voudraient bien détruire cette unité d'action qui est leur terreur.

Parfois, ils ont dû accepter l'unité d'action jusqu'aux fédérations.

Ils l'ont fait sous la poussée d'en bas. Mais ils essaient constamment de se dégager, ou de paralyser les organisations dans leurs initiatives.

Il arrive également que des dirigeants des syndicats chrétiens subissant l'emprise ou les pressions des milieux de la Présidence du Conseil les suivent dans la voie de la division.

Ils essaient de trouver des prétextes. Ils sont incapables de lutter à visage découvert contre l'unité. Ils n'osent pas prendre cette responsabilité.

C'est, en particulier, ce qui se passe actuellement chez les cheminots où les dirigeants fédéraux Force Ouvrière, Chrétiens, Cadres, ont rompu le comité d'entente organisé contre les mesures Pineau.

Le renforcement de l'unité exige que nous ne laissons pas passer un seul de ces gestes de diviseurs sans démasquer leurs auteurs devant l'ensemble des travailleurs.

Il faut expliquer et démontrer à tous, et surtout aux adhérents de leurs organisations, les véritables motifs de leur trahison.

Dans le cas des cheminots, la rupture du Comité d'entente fédéral signifie que les dirigeants qui l'ont provoquée sont des complices de Pineau. Ils sont liés aux hommes politiques de la majorité gouvernementale. Ils n'ont aucune indépendance. Ils sont dans le mouvement ouvrier les exécutants de la politique anti-ouvrière du Parti et des ministres socialistes, de Bidault et des ministres M.R.P.

Ils rompent le Comité d'entente au sommet, parce qu'ils croient ainsi rompre l'unité des cheminots à la base et permettre ainsi d'appliquer le plan Pineau.

Si nos camarades ne démasquaient pas ces manœuvres, s'ils n'en expliquaient pas la signification à tous les cheminots, il est probable que les scis-

sionnistes porteraient un grave préjudice à l'unité et aux intérêts des travailleurs intéressés.

Si, au contraire, ce travail d'explication est fait auprès de ceux qui n'ont pas encore compris le rôle des dirigeants scissionnistes, l'unité se renforcera parce que les ennemis de l'unité, les agents « ouvriers » des capitalistes seront démasqués et leurs possibilités de nuire réduites.

*
**

Cet exemple vient opportunément rappeler à tous les militants qu'il n'y a pas d'unité d'action véritable si elle n'est pas organisée, réalisée à la base, dans chaque entreprise.

Là, presque toujours, l'union se fait entre les différentes organisations syndicales.

Il en est ainsi parce que, à l'entreprise, les travailleurs vivent ensemble, ils ont les mêmes besoins, ils luttent contre les mêmes adversaires ; ils ne sont pas des combinards subissant les directives ou les ordres des politiciens au pouvoir.

Faut-il abandonner l'unité d'action entre organisations locales, départementales ou nationales ?

Pas du tout. Il faut continuer et nous avons même de bons exemples où cette unité d'action est profitable, où des militants d'autres organisations y participent loyalement et repoussent toutes les pressions faites sur eux pour les en détourner.

Mais, il faut insister, c'est seulement là où les travailleurs sont informés, sont solidement unis en bas et ne sont pas d'humeur à tolérer des actes de division, que les manœuvres des scissionnistes sont mises en échec.

Ceci signifie que toute proposition d'unité d'action aux autres organisations doit être faite publiquement, que tous les ouvriers doivent en être informés, que le programme et les méthodes d'action proposés par nous doivent recevoir la même publicité.

Chaque réponse doit être portée à la connaissance des travailleurs intéressés. L'activité des comités d'unité d'action doit être connue des masses ouvrières qui doivent être à même de juger de cette activité.

Tout refus d'organiser l'unité d'action, toute tentative de réduire à l'impuissance un comité d'unité d'action doivent être critiqués, commentés de façon simple et compréhensible pour tous les travailleurs.

*
**

Au moment où s'amplifie l'action pour en finir avec les salaires de misère, où grandit la lutte pour les 3.000 francs, où vont s'ouvrir les discussions pour les conventions collectives, où s'intensifie la lutte active pour la défense de la paix, il devient plus important encore d'apporter une grande attention à la réalisation pratique de l'unité d'action.

Communiqués du Bureau Confédéral

4 JANVIER

Le Bureau Confédéral s'est réuni le 4 janvier.

Il a fait le point des luttes ouvrières pour l'augmentation des salaires et des manœuvres combinées du patronat et du Gouvernement.

Il dénonce vigoureusement les lock-out patronaux, intervenant au moment précis où l'on discute des Conventions Collectives, comme une manœuvre tendant à renforcer la domination des patrons sur les salariés et leurs violations répétées des libertés ouvrières et à maintenir en fait le blocage des salaires.

Le Bureau Confédéral dénonce la complicité du Gouvernement dans cette politique réactionnaire et le soutien des lock-out patronaux par le Ministre de l'Intérieur à l'aide de ses forces policières anti-ouvrières.

Ces manœuvres communes des patrons et du Gouvernement se traduisent par le fait que le Gouvernement reprend son projet de loi sur les Conventions Collectives, bloquant les salaires et supprimant le droit de grève.

Le Bureau Confédéral alerte la classe ouvrière et lui demande de réagir rapidement et vigoureusement contre les dangers qui la menacent.

L'arbitrage obligatoire, qui équivaudrait pratiquement à la liquidation du droit de grève, n'a d'autre but que de maintenir les travailleurs dans la misère et la dépendance patronale.

Pour essayer de l'imposer, certains membres du Gouvernement ou des soutiens avérés du Gouvernement, comme Léon Blum, tentent d'embrouiller le problème et de faire passer l'arbitrage obligatoire en l'entourant de formules vagues sur le maintien du droit de grève.

C'est là une hypocrisie contre laquelle le Bureau Confédéral met en garde l'ensemble des travailleurs.

L'ensemble des travailleurs et des organisations syndicales se sont prononcées contre l'arbitrage obligatoire, leur voix doit être entendue au sein même du Parlement.

Le Bureau Confédéral invite les travailleurs de toutes corporations et de toutes les entreprises à élever dès maintenant leur énergique protestation contre les projets gouvernementaux.

1° de s'unir entre membres de toutes organisations et non syndiqués et d'adresser, en commun, lettres, résolutions et télégrammes à tous les députés de leurs départements afin d'exiger d'eux qu'ils se prononcent :

- a) contre tout arbitrage obligatoire,
- b) contre toute restriction du droit de grève des fonctionnaires et travailleurs des services publics,
- c) pour le salaire de garantie égal au moins au minimum vital calculé conformément à l'avis du

Conseil Economique sur la base prévue par le Conseil Supérieur de la fonction publique (Le Bureau Confédéral rappelle que le gouvernement a l'intention de fixer le salaire minimum à 9.500 francs par mois).

2° Pour les entreprises de la région parisienne, le Bureau Confédéral recommande d'envoyer des délégations aux groupes parlementaires pour leur faire connaître la volonté des travailleurs.

3° Le Bureau Confédéral demande à tous les travailleurs de renforcer leur unité d'action en vue de mettre un terme à cette politique réactionnaire et de faire aboutir leurs légitimes revendications, notamment l'indemnité immédiate de 3.000 francs par mois pour tous les salariés en attendant la conclusion des conventions collectives.

Le Bureau Confédéral est convaincu que l'action unie de la classe ouvrière fera échec aux manœuvres des ennemis et affameurs des travailleurs.

Le Bureau Confédéral a également fait le point de la lutte de la classe ouvrière pour la défense de la Paix.

Il a enregistré le développement des actions effectives dans les ports, les chemins de fer et les entreprises.

Il invite tous les travailleurs à renforcer leur action.

Il insiste auprès de toutes les organisations pour leur participation active à la campagne des Combattants de la Paix et de la Liberté contre la bombe atomique.

[**]

Le Bureau Confédéral exprime son indignation devant les provocations qui se développent à l'égard de la Pologne et qui ont abouti à l'attentat contre l'ambassade polonaise.

Il demande aux organisations syndicales de protester énergiquement contre l'attitude inadmissible du gouvernement à l'égard de la République démocratique Populaire de Pologne.



11 JANVIER

Le Bureau de la C.G.T. s'est réuni le 11 janvier.

Il adresse ses plus vives félicitations aux travailleurs de Marseille pour le succès de leur magnifique manifestation en faveur de la défense de la Paix.

Il félicite particulièrement les marins du « Pasteur » pour leur courageuse attitude ainsi que les cheminots de toute la région.

[**]

Le Bureau Confédéral a examiné le problème des revendications économiques et sociales.

Il assure les travailleurs des usines Morane à Tarbes et Bessonneau à Angers de son entière solidarité dans la lutte qu'ils soutiennent. Il demande à toutes les corporations d'assurer leur soutien matériel par des souscriptions.

Le Bureau Confédéral approuve entièrement le communiqué publié par les directions fédérales sur les conventions collectives, le salaire de garantie et la demande d'une augmentation provisionnelle immédiate de 3.000 francs hiérarchisés, en attendant la conclusion des conventions collectives.

L'attitude hostile du gouvernement à l'octroi de la prime de 3.000 francs pour tous, souligne la nécessité de renforcer l'action en vue de l'imposer.

[**]

Le Bureau Confédéral dénonce devant l'opinion publique la conjonction des efforts du gouvernement et des patrons contre les libertés ouvrières.

Tandis que les patrons développent leur tactique du lock-out (comme ils viennent de le faire à Ambès), le gouvernement multiplie les attaques policières contre les travailleurs et les organisations syndicales.

Le Bureau Confédéral élève une vigoureuse protestation contre les perquisitions opérées à Tarbes dans les locaux des syndicats, ainsi que contre la réquisition illégale des marins du « Pasteur ».

Toutes ces attaques contre les droits et libertés de la classe ouvrière ont pour objectif d'accumuler les obstacles pour empêcher cette dernière de faire triompher ses revendications.

Le Bureau Confédéral recommande à tous les militants, à toutes les organisations, d'organiser la protestation de masse des travailleurs contre ces attaques

réactionnaires et de renforcer partout l'unité d'action qui fera reculer gouvernement et patronat.

[**]

Le Bureau Confédéral a décidé également de donner une grande ampleur à la célébration du 16^e anniversaire de la grève générale du 12 février 1934 contre les ligues factieuses.

Dans la situation présente, cet anniversaire prend une grande signification : celle de l'unité de la classe ouvrière contre la réaction.

Les manifestations se dérouleront sous le signe de l'UNITE pour :

- Le triomphe des revendications et la défense des libertés,
- La Défense de la Paix.

Dès à présent, les Fédérations, les Unions et les Syndicats doivent prendre toutes dispositions pour en assurer le succès.

Une commission a été désignée pour la préparation.

[**]

Le Bureau Confédéral adresse aux travailleurs italiens et à la C.G.I.L. les sentiments de solidarité des travailleurs de France à l'occasion de l'action courageuse qu'ils sont en train de mener contre un gouvernement qui fait couler le sang des prolétaires.

Les méthodes qui sont employées en Italie sont exactement celles utilisées en France, ce qui démontre qu'elles ont les mêmes origines : les directives des impérialistes des Etats-Unis.

Le Bureau Confédéral s'incline devant les victimes tombées à Modène en défendant la cause des travailleurs et déclare que la classe ouvrière française resserrera, en cette circonstance, les liens d'amitié et de solidarité qui l'unissent aux prolétaires d'Italie.

[**]

Le Bureau Confédéral a entendu une information sur les Journées Nationales de l'Équipement Électrique les 17 et 18 janvier, organisées par les Fédérations du Bâtiment, de l'Éclairage et des Métaux. Il approuve cette initiative et demande aux U.D. et U.L. intéressées d'aider à une bonne préparation de ces journées sur les chantiers, dans les usines et dans les localités dont l'activité économique est gravement menacée par les propositions du Gouvernement (30 à 40 % de réduction des crédits demandés).

Le Bureau de la C.G.T. s'est réuni le 18 janvier.

Après examen de la situation, il enregistre le développement constant de l'action de la classe ouvrière pour le succès des revendications.

Notamment pour l'octroi immédiat de l'indemnité provisionnelle de 3.000 francs pour tous les salariés.

Le Bureau exprime sa satisfaction du renforcement de l'unité d'action dans les entreprises et les localités en dépit des tentatives d'initiative gouvernementales et patronales tendant à briser cette unité.

A ce sujet, le Bureau Confédéral invite tous les militants et syndicaux de cheminots à dénoncer avec vigueur la trahison des intérêts des travailleurs du rail que constitue la rupture du comité d'entente fédérale par les dirigeants Force Ouvrière, Chrétiens et Cadres. Il leur demande en même temps de renforcer l'unité à la base.

Le Bureau Confédéral adresse ses plus vives félicitations aux travailleurs des usines Bessonneau pour leur union et la fermeté qu'ils témoignent dans le dur combat qu'ils mènent contre le patronat.

Il cite en exemple leur ferme volonté d'empêcher le licenciement des 7 militants que la direction voudrait renvoyer.

Les travailleurs de chez Bessonneau montrent la voie dans la résistance énergique et efficace pour la défense des militants, des libertés ouvrières et des organisations syndicales.

Le Bureau Confédéral décide un secours de 100.000 francs aux grévistes de chez Bessonneau et invite au renforcement de la solidarité à leur égard.

Le Bureau Confédéral assure les marins de « l'Ile-de-France » de son entière solidarité.

Il élève une énergique protestation contre la nouvelle atteinte au droit de grève que constitue le lock-out décidé par la Transat, avec l'entière approbation du gouvernement.

Cette forme de lutte patronale et gouvernementale vient s'ajouter aux violences policières de Jules Moch qui sont impuissantes à enrayer l'action croissante des travailleurs.

Les directions des Fédérations de la C.G.T. se sont réunies le 7 janvier afin d'examiner la situation après le vote par l'Assemblée Nationale de la loi sur les Conventions Collectives.

Elles enregistrent comme un grand succès de l'unité d'action des travailleurs, le rejet par une très forte majorité de l'arbitrage obligatoire.

Elles protestent contre le refus d'admettre l'extension automatique des Conventions Collectives, ce qui ne peut que faciliter la surexploitation de nombreuses catégories de travailleurs déjà défavorisés. Elles demandent à tous les syndicats d'intervenir de toutes manières pour obtenir la révision de la loi sur cette question lors de son retour du Conseil de la République.

En ce qui concerne la détermination du salaire de garantie, les directions des Fédérations dénoncent la volonté du gouvernement d'intervenir en dépit de la libre discussion des salaires pour les maintenir à un taux de misère.

C'est ainsi qu'au mépris des faits les plus patents, la direction des prix de l'Economie Nationale a estimé que le minimum vital se chiffrait à 13.633 francs.

Il est évident que ce chiffre n'a d'autre base réelle que la volonté des gouvernants de soutenir les patrons dans leur action pour réduire les salaires à leur plus

En face de ces méthodes de violence, le devoir de tous les travailleurs et de toutes les organisations est de soutenir énergiquement leurs camarades en lutte.

S'agissant des marins de l'« Ile-de-France », le devoir de solidarité des dockers est de refuser catégoriquement de charger ou de décharger les marchandises de ce bateau ou de tous autres bateaux qui se trouveraient dans ce même cas.

Les dockers ne doivent pas permettre le chantage qui est pratiqué à leur égard et qui consiste à leur retirer le salaire de garantie s'ils refusent de faire les briseurs de grève.

Ils doivent, au contraire, en respectant leur tradition bien connue de solidarité ouvrière, exiger que leur soit versé leur salaire de garantie.

La Constitution leur reconnaît le droit de grève. Les priver de leur salaire de garantie quand ils en usent, est une atteinte au droit constitutionnel.

Le Bureau Confédéral dénonce la réquisition par le ministre Pineau des travailleurs de la Sécurité aérienne.

La répétition de ces réquisitions anticonstitutionnelles témoigne, de la part du gouvernement, du mépris absolu du droit et nécessite une action énergique et la protestation de tous les travailleurs.

Le Bureau Confédéral a également examiné le développement de l'action pour la défense de la Paix et envisagé les moyens de son développement.

Il invite toutes les organisations syndicales à participer activement à l'organisation des Assises Nationales des Combattants de la Liberté et de la Paix.

Le Bureau Confédéral a mis au point la campagne pour la commémoration du 16^e anniversaire de la manifestation du 12 février 1934.

Le Bureau Confédéral élève la protestation de la C.G.T. contre les mesures de dénationalisation qui viennent d'être prises par le gouvernement dans le secteur des assurances au moyen de décret reconstituant les anciens groupes capitalistes.

bas prix et pour frustrer les fonctionnaires d'augmentations légitimes.

Les directions fédérales estiment, pour leur part, que le salaire minimum vital tel qu'il fut calculé jusqu'à ce jour, et pour une période de pénurie, ne saurait être à la base du calcul des salaires de garantie à inclure dans les Conventions Collectives.

La notion du salaire ouvrier ne saurait être celle d'un salaire de restriction et de misère, mais celle d'un salaire assurant une progression constante du niveau de vie des travailleurs.

Ainsi, si l'on veut se faire une idée de ce que doivent être les revendications de salaires, on peut prendre comme exemple les chiffres donnés par les patrons eux-mêmes pour la métallurgie parisienne.

Pour le premier trimestre 1939, le salaire horaire du manœuvre parisien de la métallurgie était de 8 fr. 36.

Pour que les salaires des travailleurs de cette industrie soient égaux à ceux de cette époque, étant donné que le coût de la vie a augmenté de 20 fois, le salaire de garantie du manœuvre, c'est-à-dire le plus bas, devrait être de 166 francs de l'heure et toute la hiérarchie établie sur cette base.

Les directions fédérales estiment cependant qu'il est nécessaire de garantir contre l'exploitation féroce les

catégories les plus défavorisées, celles qui sont dispersées, celles où le patronat ne manquerait pas d'utiliser le chômage pour réduire encore les salaires. C'est pourquoi elles protestent énergiquement contre le vote de la majorité parlementaire, laissant le soin au gouvernement de fixer le salaire de garantie de ces catégories suivant son bon plaisir.

Pour ces catégories, dans la situation présente, le salaire représentant le minimum vital n'est pas de 13.633 francs, mais, suivant les calculs admis jusqu'à ce jour, de 15.500 francs et suivant les normes établies par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique, de 19.000 francs ; c'est ce dernier chiffre qui résulte de la méthode de calcul préconisée par le Conseil Economique.

Les directions de Fédérations estiment qu'un règlement favorable aux travailleurs de ces problèmes ainsi que tous ceux qui se relient aux Conventions Collectives sera obtenu par le développement et la généralisation de l'unité d'action de tous les travailleurs.

C'est pourquoi elles invitent tous les salariés à resserrer cette union dans chaque entreprise.

Elles décident en outre :

1° Pour chaque Fédération de prendre l'initiative de convoquer une réunion commune des Fédérations

appelées à participer à la discussion des Conventions Collectives (C.G.T., C.F.T.C., F.O., C.G.C.) afin de fixer une attitude commune des représentants des travailleurs en face du bloc patronal.

2° De se prononcer sans réserve en accord avec l'Union Générale des Ingénieurs et Cadres de la C.G.T. et la Confédération Générale des Cadres pour la revalorisation totale de la hiérarchie des salaires dans les conventions collectives, revalorisation qui n'intéresse pas seulement les cadres, mais en fait, tous les travailleurs.

3° Dès l'ouverture de la discussion avec les patrons, et pour éviter que les travailleurs demeurent avec des salaires insuffisants durant tout le temps de la discussion, les Fédérations de la C.G.T. réclameront et demanderont aux autres Fédérations de réclamer avec elles une augmentation provisionnelle pour tous les salariés de 3.000 francs à la base et hiérarchisée pour toutes les catégories.

Elles demanderont que cette augmentation ait effet rétroactif à dater du 1^{er} décembre 1949.

Les directions fédérales invitent tous les travailleurs à redoubler leurs efforts pour obtenir immédiatement les 3.000 francs d'indemnité provisionnelle ce qui facilitera leur tâche lors des discussions avec les patrons.

Décisions de la F. S. M. à Pékin

Dans la deuxième quinzaine de novembre se sont réunis à Pékin le Bureau Exécutif de la F.S.M. et la Conférence Syndicale Pan-asiatique.

A) *Le Bureau Exécutif a passé en revue* les différentes activités de la F.S.M. depuis le congrès de Milan en juin 1949 et a pris un ensemble de décisions pour les mois à venir.

1° Défense de la Paix.

La journée internationale du 2 octobre a été proposée par la F.S.M. en application des décisions du congrès de Milan.

Partout, cette journée internationale a connu un grand succès, y compris les Etats-Unis d'Amérique.

La décision a été prise de proposer en 1950 une autre journée internationale pour la défense de la Paix, de développer la formation et l'action des Comités de lutte pour la Paix dans les entreprises.

2° Unions Internationales.

De nombreuses Unions Internationales (Départements Professionnels de la F.S.M.) ont été constituées depuis le congrès de Milan. Des liaisons étroites s'établissent entre les Unions et la F.S.M. Une conférence des dirigeants des Unions Internationales est prévue au début de mai 1950.

3° Publication du programme économique et social de la F. S. M.

Le Bureau Exécutif a mis au point le programme économique et social de la F.S.M. selon les décisions du congrès de Milan.

4° Bureaux de liaison.

Le Bureau Exécutif a décidé la création de différents bureaux de liaison en Asie, en Afrique et en Amérique Latine.

B) *La Conférence Pan-Asiatique a examiné :*

1° l'activité de la F.S.M. concernant les pays d'Asie.

2° les rapports des centrales nationales d'Asie sur la situation politique, économique et sociale de ces pays,

3° la création d'un bureau de liaison,

4° un appel des travailleurs d'Asie aux travailleurs des pays capitalistes, ainsi qu'un manifeste aux travailleurs d'Asie.

Cette conférence a mis en évidence l'importance his-

torique de la victoire des forces populaires en Chine, les possibilités de développement du mouvement syndical dans les pays d'Asie ainsi que la situation particulièrement misérable des classes laborieuses dans ces différents pays.

La conférence a contribué au développement de la confiance des travailleurs des pays d'Asie dans leur lutte contre l'oppression colonialiste et féodale.

Conformément aux décisions prises, les travailleurs et les travailleuses d'Asie ont adressé aux travailleurs et aux travailleuses des Etats-Unis d'Amérique, de Grande-Bretagne, de France et de Hollande, un appel où l'on peut lire ce qui suit :

« *Le 2^e congrès de la Fédération Syndicale Mondiale a, au mois de juillet dernier, condamné les guerres colonialistes et stigmatisé la mobilisation de certains peuples coloniaux contre d'autres peuples coloniaux.*

« *Nous attendons, aujourd'hui, de vous, une intervention immédiate et unanime contre ces injustes guerres déclenchées par les impérialistes dans les pays d'Asie.*

« *Nous vous adressons un chaleureux et pressant appel, vous invitant à organiser des manifestations massives de protestation contre les guerres coloniales de rapine dans les pays d'Asie, foyers d'incendie menaçant la paix du Monde.*

« *Nous vous exhortons à exiger résolument des Gouvernements de vos pays le rappel des troupes du Viet-Nam, de l'Indonésie, de la Malaisie et du Sud de la Corée.*

« *Seule une action puissante et organisée de la classe ouvrière saurait stopper la réaction et contraindre les Gouvernements de vos pays à cesser l'intervention armée dans les pays de l'Asie, à reconnaître les droits et libertés démocratiques des peuples de ces pays.*

« *Nous exprimons l'espoir que vous répondrez à notre appel, à l'appel des millions de travailleurs de l'Asie, assoiffés de paix, de liberté et de justice.*

« *Vivent la liberté et la véritable indépendance des peuples de l'Indonésie, du Viet-Nam, de la Malaisie, de la Corée du Sud !*

« *Vive la solidarité ouvrière internationale dans la lutte pour la liberté et l'indépendance des peuples !* »

Les Unions Départementales et LA VIE DES SYNDICATS

Le 16 août 1949, le Bureau Confédéral adressait aux Unions Départementales une circulaire pour l'organisation de la campagne de propagande, de recrutement et de vérification de nos méthodes de travail.

A cette circulaire était joint un questionnaire destiné aux syndicats et sections syndicales ; il contenait 13 points. Qu'est devenu ce questionnaire ? C'est la question que nous posons aujourd'hui aux Unions Départementales en leur demandant comment elles ont utilisé les réponses.

L'expédition de ce questionnaire a été faite aux syndicats dans toutes les U.D. C'est la réponse que nous recevons dans les comptes-rendus des Comités généraux. C'est bien. Le nombre des réponses varie suivant que l'U.D. y a attaché plus ou moins d'importance — c'est déjà moins bien.

Parlons des réponses elles-mêmes. Certes, elles sont souvent incomplètes, mais elles nous font apparaître mieux encore les lacunes que nous avons constatées et signalées maintes fois :

Méconnaissance du nombre des travailleurs dans telle industrie. Pas de détails sur le fonctionnement de tel syndicat — périodicité des réunions de bureau, des assemblées générales. Pas assez d'informations sur l'existence d'autres organisations ou rien de précis sur les rapports entre organisations lorsqu'elles existent. *Les réponses sur le taux de la cotisation par exemple, démontrent qu'il n'a pas été tenu compte des directives fédérales et confédérales — cotisations insuffisantes paralysant toute activité.*

Ces constatations ont été faites dans les Comités généraux. Des décisions ont été prises pour améliorer le travail, pour changer certaines méthodes, pour mettre davantage l'organisation syndicale au service des travailleurs, pour renforcer les syndicats, leur donner une vie active, leur permettre de répondre à toutes les situations.

Où en sommes-nous ? ..

Ce questionnaire a-t-il été un enseignement pour le bureau de l'U.D. ? A-t-on tenu compte de certaines faiblesses ? Et comment nos camarades ont-ils envisagé le redressement ? Il est temps de faire le point sur l'utilisation des renseignements fournis par les syndicats pour se fixer des objectifs précis lors de l'établissement du plan de travail.

Disons cependant que ceux qui n'ont pas tenu compte des réponses ou des négligences à répondre ont perdu un temps précieux, surtout en ce qui concerne le recrutement.

Il n'est pas inutile de se reporter à ces documents et de faire des comparaisons avec la situation présente.

S'informer de la reprise des cartes par rapport à octobre 1949.

Intervenir sans délai lorsqu'aucun effort n'a été tenté.

Aider au maximum les syndicats en difficultés.

Certains ont répondu n'avoir aucune aide de l'Union Locale ou de l'Union Départementale ; d'autres ont signalé un nombre de travailleurs nettement supérieur au nombre des syndiqués. Les uns n'ont pas de Comité d'Entreprise, d'autres pas de délégués du personnel.

Il y en a qui n'ont pas posé les revendications aux patrons, d'autres qui ne se sont pas préoccupés du chômage et laissent effectuer des heures supplémentaires.

Certains n'ont pas posé le problème de la paix, d'autres laissent travailler pour la guerre sans réagir.

Les Unions Départementales ont, sur ce point, un gros travail à faire.

Poser le problème, c'est vouloir le résoudre, et c'est pourquoi le Bureau Confédéral demande aux Bureaux des Unions Départementales de se pencher, sérieusement et sans attendre, sur ces questions.

Dans un très court rapport, nous vous demandons de faire connaître au Bureau Confédéral l'état de la situation dans votre département, et la vie des syndicats, sur la base des questions posées avant les Comités généraux.

12 FÉVRIER 1934

Quelques jours seulement nous séparent du 16^e anniversaire de la grève du 12 février 1934.

Le Bureau Confédéral, dans ses communiqués hebdomadaires, a attiré l'attention des militants sur l'importance que prend en 1950 la célébration de cet anniversaire.

Dans la presse ouvrière, des articles ont déjà été insérés, qui rappellent les événements de 1934 en même temps qu'ils précisent les raisons particulières que nous avons de donner à leur commémoration une ampleur toute spéciale.

A cette occasion, le Bureau Confédéral a décidé d'éditer une affiche qui sera dans les Unions Départementales avant la fin du mois, afin qu'elles aient le temps de les adresser à toutes les Unions Locales et syndicats isolés.

De plus, un certain nombre d'insignes ont déjà été acheminés, dont la vente au cours des manifestations du 12 février prochain, permettra à nos organisations de récupérer, tout ou partie des frais engagés.

De plus, la C.G.T. a invité toutes les organisations démocratiques à s'associer à notre action. Un appel va paraître, qu'il conviendra d'afficher à côté du texte confédéral.

Nous invitons les U.D. et les U.L. à s'inspirer, si elles ne l'ont déjà fait, de l'initiative confédérale, afin que la journée du 12 février prochain soit le rassemblement de tous les hommes et de toutes les femmes qui veulent pour la France une politique de paix, de bien-être et de liberté.

En ce qui concerne les travailleurs, nous devons insister sur les conditions actuelles de la lutte qui se poursuit sur la base d'une unité d'action chaque jour renforcée. Nous devons montrer que déjà d'importantes victoires ont été remportées grâce à cette unité d'action et que la garantie essentielle du succès des revendications, en particulier de l'indemnité provisionnelle de 3.000 francs hiérarchisés par mois, et pour tous, réside dans le renforcement dans les entreprises, de l'union et de l'action de l'ensemble des travailleurs.

8 MARS 1950

Journée Internationale des Femmes

Comme chaque année, le 8 mars prochain, les femmes travailleuses participeront à la Journée Internationale des Femmes, organisée sous l'égide de la Fédération Démocratique Internationale des Femmes.

Le 5 mars se dérouleront, dans toute la France, des manifestations et le 8 des délégations nombreuses se rendront auprès des Pouvoirs Publics, des élus, des directions d'entreprises, pour réclamer qu'il soit mis fin à la politique de guerre du Gouvernement, génératrice de bas salaires et de misère.

Déjà, le 25 janvier, la Journée Nationale de protestation contre la guerre du Viet-Nam a été une étape dans la grande lutte pour la Paix et les femmes se sont montrées les plus combattives.

La Journée Internationale des Femmes aidera au renforcement de l'ensemble de notre mouvement syndical. C'est pourquoi sa préparation ne saurait être le fait de quelques « spécialistes » femmes.

Le Bureau Confédéral a déjà alerté sur cette question les Unions Départementales les plus importantes et les Fédérations.

Nos militants trouveront dans le **Bulletin Confédéral des Femmes** :

- 1° Les mots d'ordre principaux de cette journée;
- 2° Des conseils pour son organisation pratique ;
- 3° Des renseignements sur le matériel édité et sur son utilisation.

Nous ne saurions trop recommander à tous nos responsables de mettre à l'ordre du jour de leur plus prochaine réunion de Bureau ou de C.E., la question du 8 mars ; de prévoir son organisation dans un esprit d'unité très large en prenant contact avec toutes les organisations syndicales dans les entreprises, sur la base locale ou départementale, ainsi qu'avec les organisations démocratiques.

Le prochain **Bulletin Confédéral des Femmes** leur sera adressé incessamment.

La Presse Syndicale

Les décisions du 27^e Congrès concernant le développement de la Presse syndicale ont précisé que *Le Peuple*, organe officiel de la C.G.T., devait pénétrer davantage dans les organisations syndicales et plus particulièrement chez les cadres syndicaux.

Or, si un incontestable progrès a été réalisé, notamment, en ce qui concerne les abonnements, il n'en est pas de même de la diffusion.

La diffusion du *Peuple*, préconisée à l'occasion des divers Congrès d'U.D. et de Fédérations, n'est pas une diffusion dite de « masse », elle doit avoir pour objet d'atteindre tous les militants, qui, à un titre quelconque, détiennent une responsabilité syndicale.

Au dernier Comité Confédéral National du 18 novembre 1949, notre camarade Gaston Monmousseau a fort opportunément rappelé que :

« *Le Peuple*, organe officiel de notre C.G.T., est pour les cadres syndicaux et pour tous nos militants, un instrument précieux de travail et d'éducation. Il reflète l'orientation du Bureau Confédéral et donne aux responsables syndicaux, la documentation et les armes indispensables pour la lutte.

« *La Vie Ouvrière*, organe de masse et de combat, doit être largement diffusée dans les entreprises, les chantiers, les usines. Il faut également diffuser notre

littérature, faire pénétrer partout la parole de la C.G.T. »

Or, une certaine négligence est à constater et nous prions les Unions Départementales de porter toute leur attention sur cette question de la presse syndicale.

Il n'est pas admissible, en effet, en cette période particulièrement grave en événements internationaux et où la presse de nos adversaires fait un tel effort pour tromper l'opinion publique, que des syndicats n'ayant que quelques exemplaires du *Peuple* à diffuser par semaine, se libèrent de cette tâche en invoquant une « décision » du Conseil syndical, par exemple.

Le Peuple est une arme extrêmement efficace entre les mains des militants et ceux-ci ne doivent pas le méconnaître.

D'autre part, des organisations laissent accumuler leurs dettes envers l'administration du journal et d'autres ne répondent même pas aux demandes de renseignements qui leur sont adressées.

Nous insistons encore une fois auprès des Unions Départementales et des Fédérations pour qu'elles veillent à l'application des décisions du Congrès et du Comité Confédéral National relatives à la Presse syndicale en général et au *Peuple*, organe officiel de la C.G.T., en particulier.